



Fiche du Pôle

LES CONSEILS DES SAGES

Les conseils des sages sont nés en France en 1989, à l'initiative du maire du village breton de Saint-Coulitz, Kofi Yamgnane. D'origine africaine, celui-ci s'est inspiré des palabres africaines lors desquelles les anciens donnaient leur avis sur les décisions concernant la collectivité. En France et en Europe, le principe a été repris, sous forme de conseil des sages ou de seniors.

RÔLE ET FONCTIONNEMENT DES CONSEILS DES SAGES

Les conseils des sages sont des instances de réflexion, de concertation et de proposition au niveau local, permettant à la fois aux retraités de rester intégrés dans la vie locale et aux élus municipaux - et, plus globalement, la collectivité - de s'entourer de l'expérience, des savoirs et des conseils des retraités. L'instance ne dispose pas d'un pouvoir décisionnel, mais est force de proposition.

On leur reconnaît généralement une compétence globale sur la vie de la commune - ne se limitant donc pas uniquement aux questions les touchant directement - (aménagement, développement local, environnement, entraide-solidarité, vie quotidienne, sécurité, intergénération...).

Dans la plupart des cas, les conseils des sages naissent suite à une volonté municipale. Ensuite le mode de constitution varie :

- membres désignés ou choisis par les élus, suite à appel à candidature
- tirage au sort après appel à candidature
- élection par les habitants âgés de la commune
- nomination / élection par les associations locales

En terme de compétences, là encore les situations sont variables : dans certains cas, les « sages » disposent d'une capacité d'auto-saisine, dans d'autres cas, ils sont appelés à donner leur avis à l'initiative de la municipalité.

Les conseils des sages peuvent avoir un statut associatif (rare) ou... ne pas avoir de statut, leur existence dépendant uniquement de la volonté municipale. Ils fonctionnent souvent comme des commissions extra-municipales thématiques.

LES CONSEILS DES SAGES, UNE NOUVELLE FORME DE DÉMOCRATIE LOCALE

Si les conseils des sages ne sont pas encore très développés en France, cette « forme de participation » s'inscrit dans des problématiques centrales concernant le vieillissement de la population et la citoyenneté.

- Alors que le vieillissement de la population est une donnée structurelle, mais en même temps que l'on assiste à un rajeunissement des retraités, un certain nombre de personnes âgées souhaitent continuer à jouer un rôle actif dans la société. Ce souhait d'être « utile », peut notamment se concrétiser à travers les conseils des sages : leur expérience de vie, leurs savoirs peuvent bénéficier au plus grand nombre. Leur rôle et image de personne âgée est ainsi valorisée.
- Outils d'exercice de la citoyenneté au niveau communal, les conseils des sages cherchent à promouvoir de nouvelles formes de la démocratie locale, basées sur la participation (comme les conseils d'enfants et de jeunes, les comités de quartier...).

LES CONSEILS DES SAGES DANS LE VAL D'OISE ET AUTRES RESSOURCXS

Le conseil des sages de Villiers-le-Bel

Créé en avril 1999, le conseil des sages compte 23 membres, retraités ou pré-retraités, âgés de plus de 55 ans, et installés dans la commune depuis plus de cinq ans.

Les actions du Conseil de Sages :

- Lien intergénérationnel
- Mémoire des Carreaux
- Propreté dans la Ville
- Les déplacements, la mobilité

Centre Communal d'Action Sociale -
20, rue de la République
Tél : 01 34 29 29 41

Un groupe de retraités citoyens, à Sarcelles

Créé en juin 2000, ce conseil regroupe 35 membres, préretraités ou retraités d'au moins 50 ans, élus pour un mandat de 3 ans renouvelable. Le conseil a pour mission de réfléchir, d'émettre des avis et de proposer des actions dans les domaines qu'il s'est lui-même fixé : les relations intergénérationnelles, les relations interculturelles, la mémoire, l'environnement et la citoyenneté.

Contact : Mme Aslam, CCAS de Sarcelles : 01 34 38 20 54

Conseil de Sages à Gonesse

Créé le 28 mai 1996, le conseil des sages permet de recueillir l'avis toujours précieux et riche d'expérience des anciens. Élus pour six ans, les Sages étudient des questions aussi variées que la culture, l'action sociale, les liens intergénérationnels. Des réunions régulières sont organisées (environ une fois tous les trimestres) pour faire le point sur les sujets abordés dans le

cadre des groupes de travail.

Composé de trente-cinq membres, à l'image du Conseil Municipal, cette instance est ouverte à tous les retraités qui ont envie de participer à la vie de la commune. Ils se réunissent trimestriellement dans la salle du Conseil municipal en présence de Françoise Hennebelle, maire adjoint à la solidarité et à l'emploi, et d'un agent du CCAS, Sabrina Betke.

Plusieurs missions sont confiées au Conseil des sages dont deux ont particulièrement retenu leur intérêt :

- la création et le maintien de liens intergénérationnels avec les enfants et les jeunes
- la transmission de leur savoir via le devoir de mémoire (histoire et évolution de Gonesse au fil de leur vie, témoignage sur les modes de vie...).

L'année 2004 a été l'année de la concrétisation d'initiatives réfléchies et mises en train en 2003 et qui se poursuivront tout au long de l'année 2005.

Les actions du Conseil de Sages :

- Les liens intergénérationnels
 - Le devoir de mémoire
 - Des projets dans tous les sens
- Sylvie Praden et Marie-France François. Tél. : 01.30.11.55.24

Conseil des aînés à Montmagny

Les membres de ce conseil sont consultés par le Conseil municipal sur certains projets municipaux. Ils sont amenés à réfléchir sur les conditions de vie des seniors dans la ville et à formuler des propositions à la Municipalité sur des sujets concernant spécifiquement ou non les personnes âgées.

Service seniors de la ville
01.34.28.69.09

Conseil des seniors d'Ermont

Créé en 1998, le Conseil des Seniors a pour mission d'identifier les besoins des personnes âgées en s'appuyant sur les richesses du tissu partenarial existant. Il peut ainsi proposer la mise en œuvre d'actions de solidarité et de prévention en direction de ce public. Un nouveau Conseil, quelque peu modifié, voit le jour aujourd'hui...A l'issue d'une enquête réalisée en 2000 pour mieux connaître les attentes des personnes âgées, une « Charte des Seniors » avait été signée en 2003 afin d'optimiser les offres d'activités qui leur sont destinées. Ces différentes ambitions ont porté leurs fruits. Dans un souci constant d'amélioration, le nouveau Conseil des Seniors renforce aujourd'hui ses compétences.

Au commencement...

Depuis sa création, le Conseil des Seniors a participé à de nombreuses actions municipales et associatives. Il a aussi travaillé sur les conditions de vie, d'accueil et de déplacement des personnes âgées. Un nouveau dispositif a aujourd'hui été mis en place : des nouveaux membres, un fonctionnement revu en faveur d'une meilleure circulation de l'information et d'un renforcement des domaines d'intervention. Le nouveau Conseil des Seniors s'ouvre sur l'ensemble des quartiers de la ville.

Son fonctionnement

Dans le but de représenter la diversité de la population ermontoise, le nouveau Conseil des Seniors se compose de trente cinq membres, soit dix huit représentants des conseils

de quartiers, huit personnes qualifiées (professionnels de services), et neuf représentants associatifs (cf. encadré ci-dessous). Chaque conseil de quartier a proposé deux membres titulaires et deux membres suppléants. Les représentants des conseils de quartier sont âgés de plus de 55 ans. Instance de démocratie locale, le Conseil des Seniors est piloté par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui en assure l'animation (et réalise également les comptes-rendus de réunions). Les séances plénières auront lieu trois fois par an : en février, mai et octobre. A chaque réunion, un intervenant extérieur présentera un thème dont le conseil a souhaité débattre (un membre de l'association Accordages a présenté en février dernier des exemples de fonctionnement de conseil de sages, d'anciens, de seniors). Un bureau de six membres prépare les réunions du Conseil et des commissions. Dans chaque commission, un fonctionnaire territorial en charge du domaine sera présent afin de guider les travaux.

Plusieurs thématiques abordées
Différents thèmes concernant la vie quotidienne des seniors sont, en effet, soulevés. L'habitat, la citoyenneté, le déplacement, l'environnement, le cadre de vie, les loisirs, la culture, le sport, la santé... tant de sujets auxquels les seniors doivent se sentir adhérer. L'évolution du nouveau Conseil doit tendre vers une implication sans cesse grandissante des individus, dans une optique fédératrice d'échange et de partage, afin de favoriser la participation des seniors à la vie de la cité.
Centre Communal d'Action Sociale
- Mairie annexe A - 100 rue Louis Savoie - 01 30 72 38 50

Le Mouvement de la Flamboyance
Le Mouvement de la Flamboyance est une association loi 1901, créée en 1990 à l'initiative du Ministère de la Culture.

Il a pour mission de développer les pratiques sociales et culturelles des personnes âgées, dans le cadre d'actions développées avec des collectivités locales, des associations, des maisons de retraite, des gérontologues.

Il impulse notamment plusieurs types d'événements annuels, avec ses communes partenaires :

- le printemps des générations (mobilisation des retraités en faveur des jeunes en difficulté)
- un dimanche savoureux (témoigner de la qualité de vie dans les résidences pour personnes âgées)
- l'octobre de la Flamboyance (événement autour de l'implication des plus âgés dans la vie de la cité, notamment dans une dimension culturelle).

Le Mouvement de la Flamboyance accompagne également des communes dans la mise en œuvre d'actions destinées à rendre les personnes âgées actrices de leur ville (dont les conseils des sages).

Mouvement de la Flamboyance
4, boulevard du Temple
75011 Paris
tél. 01 43 38 38 39

Le Centre de Liaison, d'Étude, d'Information et de Recherche sur les Problèmes des Personnes Âgées (CLEIRPPA)

Le CLEIRPPA dispose d'un centre documentaire très fourni concernant l'ensemble des dimensions liées aux personnes âgées.

CLEIRPPA
86 avenue de Saint Ouen 75018 Paris
tél : 01.40.25.49.60
<http://www.cleirppa.asso.fr>

Le Comité Départemental des Retraités et des Personnes Âgées (CODERPA)

Constitué comme dans la plupart des départements en application d'un décret de 1982, le CODERPA du Val d'Oise (présidé par le Préfet du département) a pour mission :

- d'assurer la participation des retraités et des personnes âgées à l'élaboration et la mise en application des programmes sociaux, et médico-sociaux les concernant,
- établir un rapport annuel sur le déroulement des programmes relatifs aux prestations de services et aux équipements sociaux pour personnes âgées,
- assurer une mission de réflexion sur ces problèmes et se saisir des questions concernant les personnes âgées,
- centraliser et diffuser toutes informations utiles pour les personnes âgées.

Le CODERPA est composé de trois commissions, thématiques, dont une concerne la vie dans la cité.
CODERPA du Val d'Oise - DDASS
2, avenue de la Palette - 95011
Cergy Pontoise cedex
01 34 25 27 80